

N° 5 Achat d'un véhicule neuf à l'étranger : demande d'immatriculation

Où faire la démarche :

En préfecture ou sous préfectures	Privilégier l'envoi par courrier (joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse)
Un certificat d'immatriculation SIV de couleur ocre vous sera adressé (numéro de type XX-000-XX)	<p>Bien vérifier que vos nom et prénom figurent sur votre boîte à lettre et que vous n'avez pas fait à la poste une démarche de réexpédition de courrier même temporaire : toutes précautions indispensables pour recevoir à votre domicile un papillon vous invitant à vous présenter à la poste chercher une lettre suivi contenant le certificat</p> <p>NB : toute lettre suivi non distribuée est retournée à l'ANTS à Charleville Mézières que vous serez obligé de contacter directement au 0 811 105 716</p>

Pièces à produire :

Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule	Formulaire
Certificat de conformité de type communautaire original délivré dans le pays d'achat	
<p>B - Pièce justificative de l'identité de chacun des demandeurs, en cours de validité</p> <p>Copies quand envoi par courrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ carte nationale d'identité; permis de conduire; passeport; ▶ carte de séjour temporaire, carte de résident ; certificat de résident de ressortissant algérien ; ▶ carte de ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ▶ Pièce d'identité au nom marital pour les femmes mariées ▶ Autorisation parentale pour les mineurs
<p>C - Pièce justificative du domicile</p> <p>Copie quand envoi par courrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone (y compris de portable) ▶ avis d'imposition ou de non imposition ▶ attestation d'assurance <u>du domicile</u> ▶ si deux propriétaires : pièce justificative du domicile du propriétaire dont l'adresse va figurer sur le certificat d'immatriculation. ▶ en cas d'hébergement chez un tiers, produire un justificatif de domicile au nom de ce dernier, une attestation originale de sa part confirmant l'hébergement du demandeur, copie de sa pièce d'identité
<p>Si le certificat de conformité ne permet par l'immatriculation directe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une attestation d'identification du véhicule de type communautaire délivrée soit par le constructeur ou son représentant en France soit par la DREAL, • ou un procès verbal de réception à titre isolé établi par la DREAL 	<p>DREAL – accueil des véhicules – N° 02 99 33 45 06</p> <p>Adresse : L'Armorique – Unité homologation et sécurité des véhicules - 10 rue Maurice Fabre 35 031 Rennes Cedex</p>
Certificat fiscal pour un véhicule neuf provenant d'un état membre de l'Union Européenne	<p>sauf pour un véhicule agricole ou forestier, une remorque et une semi remorque</p> <p>Délivré par le Centre des impôts 2, Boulevard magenta 35000 Rennes Tél : 02 99 29 36 00</p>
Certificat de dédouanement 846 A pour les véhicules neufs provenant d'un Etat tiers à l'Union Européenne	Service des douanes Tél : 02 23 30 06 30
Chèque	<p>Joindre une photocopie de la pièce d'identité du signataire du chèque</p> <p>Voir tarifs des cartes grises</p>